



POSTULAT

Auteur PDCC, par Fabien Schafeitel (suppl.), Christophe Pannatier (suppl.), Alexandre Moulin (suppl.) et Raphaël Fournier (suppl.)
Objet Pour une meilleure reconnaissance des parents au foyer
Date 11.06.2015
Numéro 1.0138

Les femmes ou hommes prenant la charge de leurs enfants à domicile et à temps plein sont de plus en plus rares. Nous pouvons conjecturer sur les différents éléments influençant cet état de fait mais il en est certains qui semblent évidents.

En effet, il n'est pas rare que ces personnes entendent: «Tu ne travailles pas? Mais alors que fais-tu?» ou «J'aurais trop peur de devenir bête à ne rien faire».

Nul ne se permet de nier le temps, les responsabilités et l'énergie qu'implique le fait d'élever un enfant. Pourtant la considération insuffisante que nous, le monde politique, avons de cette charge à temps plein donne lieu à de malheureuses conséquences que nous vivons maintenant.

En pareil cas, il convient de réagir afin de donner rapidement un signal positif à ces parents qui, par leur investissement, contribuent à la bonne marche de notre société et, de plus, évitent une surcharge déjà latente des structures d'accueil de l'enfance. Un modèle d'équivalence, comme il en existe déjà (armée, durée d'activité dans une branche), pourrait par exemple être mis sur pied.

Conclusion

Au vu des éléments précédents, il est demandé au Conseil d'Etat:

- d'étudier l'avantage d'une reconnaissance professionnelle pour les femmes/hommes au foyer,
- de mettre sur pied une procédure consultative dans le but de mettre en place cette réforme,
- le cas échéant, d'envisager une procédure permettant cette reconnaissance professionnelle.